



MAIRIE DE

# St Vincent de Barbeyrargues

34730

## GARDERIE MUNICIPALE

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 :

La Garderie Municipale fonctionne de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

#### Article 2 :

Les enfants devant se rendre en garderie à la sortie d'une activité extra-scolaire se terminant à 17 h 30 doivent être accompagnés par une personne autorisée par les parents. Les enfants ne sont plus acceptés en garderie après 17 h 30.

#### Article 3 :

Elle est réservée aux enfants inscrits à l'école primaire de St Vincent de Barbeyrargues.

#### Article 4 :

La participation est de 1,58 € la présence du matin ou du soir pour les résidents et 2,10 € pour les non-résidents. Pour les enfants en garde alternée et résidents alternativement sur St Vincent de Barbeyrargues et sur une autre Commune, le tarif appliqué sera celui du lieu de résidence, alternativement ou celui du parent qui est facturé. L'appel de la garderie est assuré tous les matins et tous les soirs par le personnel communal. Le pointage s'effectue à l'aide d'un boîtier informatique. Une facture est établie début de mois pour le mois précédent. Les parents devront s'acquitter de leur facture auprès du Secrétariat de Mairie par chèque ou espèces, ou par carte bleue via le Portail Famille. Les tarifs peuvent être révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Article 5 :

Les horaires doivent être impérativement respectés. Un registre des retards sera tenu par le personnel communal et signé par les parents à chaque retard. Le troisième retard signifié par courriel sera sanctionné d'une pénalité financière à hauteur de 50 € (cinquante euros) suivant délibération n°14112022-03 du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022.

#### Article 6 :

Tout comportement déplacé envers les employés de la garderie (insultes, moqueries, gestes, crachats), tout comportement représentant une atteinte au mobilier ou au travail de l'employé sera sanctionné. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion de la garderie.

-----  
**Rentrée Scolaire 2023/2024 : Règlement intérieur de la garderie**  
**(Coupon à remettre au Secrétariat de Mairie après l'avoir complété)**

Je soussigné(e)....., Père, Mère de(s) l'élève(s) .....

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie 2023/2024 et l'accepte pour mon ou mes enfants.

Fait à .....

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) :

Le /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/